

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 15 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, le **lundi, 15 décembre 2022 à 19h00.**

1. Ouverture de la séance.

Les conseillers présents :

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay	Siège #5 M. Jocelyn Chamberland
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière, agira à titre de secrétaire d'assemblée.

298-12-2022 2. Signification de l'avis de convocation.

Il est unanimement résolu que le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel qu'il est requis par le *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil.

Adopté.

299-12-2022 3. Adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté et rédigé.

1. Ouverture de la séance extraordinaire.
2. Constatation de l'avis de convocation.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Étude et adoption du budget 2023.
5. Période de questions.
6. Levée de séance spéciale.

Adopté.

300-12-2022 4. Étude et adoption du budget 2023.

Le maire M. Robert Julien fait lecture du résumé des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 pour un montant de 2 967 668 \$ de revenus et de charges.

Sur proposition de Mathieu Labrecque, appuyé par Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2023, telles que présentées.

Il est aussi résolu que la publication de ce document se fasse dans le journal l'Info Saint-Guillaume, édition de février 2023.

Adopté.

5. Période de questions.

La période de questions portant uniquement sur les prévisions budgétaires de la séance extraordinaire a eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150. Les citoyens sont invités à communiquer leurs questions par l'entremise du site Internet.

301-12-2022

6. Levée de séance spéciale.

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, Il est proposé par Francine Julien et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à **19:05.**

Adopté.

M. Robert Julien
Maire

Anny Boisjoli
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Robert Julien
Maire